



INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021/2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à l'assemblée générale de l'APIE (Agir Pour l'Intérêt des Enfants), Association à but non lucratif, le 07/10/2021 à 18h30.

La réunion se tiendra au sein de l'école Josy Moinet (entrée par la rue des écoles).

L'Ordre du jour de cette assemblée est fixée comme suit :

- Bilans de l'année écoulée : Activités et Finances.
- Projets 2021-2022
- Election du Bureau

Pour mémoire, tous les parents de l'école sont membres de droit de l'APIE (sans cotisation) et à ce titre chacun est libre de candidater au Bureau de l'Association.

Nous comptons sur votre présence et votre participation active afin de permettre à l'APIE de proposer des activités et moments de convivialité à nos enfants.

Si vous ne pouvez être présent(e), vous pouvez donner pouvoir en remplissant le bon ci-dessous.

Le bureau de l'APIE.

Contact : apie17220@gmail.com

Je soussigné(e) Madame / Monsieur....., parent de l'élève.....en classe de donne, par la présente lettre, pouvoir à Madame / Monsieur..... pour accomplir en mon nom les actes mentionnés ci-dessous :

- donner quitus à l'équipe dirigeante actuelle
- élire la nouvelle équipe dirigeante



Agir Pour l'Intérêt de nos Ecoliers

QUI SOMMES NOUS ?

L'APIE « Agir pour l'intérêt de nos écoliers » est une association loi 1901, créée en 2005 qui oeuvre depuis des années pour organiser des moments de convivialité, créer des souvenirs à nos enfants et participer aux actions éducatives sélectionnées par le corps enseignant.

L'APIE est composée de parents ayant nécessairement des enfants scolarisés au sein de l'école Josy MOINET. Nous sommes tous bénévoles et ne cherchons qu'à proposer à nos enfants des moments complémentaires à la vie scolaire classique.

A QUOI SERVENT NOS ACTIONS ?

L'APIE propose, organise et finance des moments de convivialité aux enfants, leur permettant ainsi d'avoir une vie périscolaire et de participer à des moments festifs avec leurs camarades de classe. Certaines activités demandent une participation financière dont le bénéfice est nécessairement réinvesti dans d'autres manifestations (lots, boissons, animations) ou dans une participation aux projets scolaires identifiés par le corps enseignant ou répondant aux besoins éducatifs pour les classes.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout parent ayant un enfant scolarisé à l'école est membre de l'association. Il n'y a aucun droit d'entrée.

Nous nous réunissons chaque mois pour organiser les manifestations et actions programmées.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres actifs.

Afin de continuer sur la dynamique des années précédentes, et remplacer les parents dont les enfants rejoignent le collège, il est indispensable de compter de nouveaux membres.

Venez apporter un peu de votre temps et beaucoup de vos idées pour nos écoliers !

Il n'y a pas d'obligation d'être présent à toutes les réunions, mais un

coup de mains de jour « J » est le bienvenu. Nous sommes tous bénévoles, avec chacun ses obligations, son emploi du temps.

C'est la convivialité et l'amitié qui nous anime avant tout.

Vous serez sollicité pour, mettre sous enveloppes des bons de commandes, distribuer des prospectus dans les boîtes aux lettres, emballer les lots de la kermesse, tenir un stand, faire des affiches...

COMMENT NOUS CONTACTER:

- Par mail : apie17220@gmail.com

- Via Facebook : <https://www.facebook.com/apie.st.rogatien>

- Le matin devant l'école ou le soir à la garderie pour ceux qui nous connaissent. Nous disposons d'une boîte aux lettres côté garderie, où vous pouvez déposer vos contributions et vos retours.

Des prospectus sont distribué par le biais des écoles, dans le cahier de vos enfants ainsi que sur "toutemonannée".